

## Impact socio-économique de la contribution des citoyens au développement de l'hévéaculture dans la sous-préfecture d'Aboué-Mandéké – département d'Agboville

Sidiki Youssouf COULIBALY<sup>1</sup>  
Tanoh Yves-Cyrille N'TCHUVI<sup>2</sup>  
Gnahoubi Nathanaël Abraham GNAMBA<sup>3</sup>

---

### Résumé

L'essor de l'hévéaculture récemment entamée dans la sous-préfecture d'Aboué-Mandéké, est en partie lié à l'exploitation des citoyens. La présente étude porte sur la contribution de ces citoyens au développement de cette culture arboricole. L'objectif poursuivi est de montrer l'impact social et économique de la contribution des citoyens au développement de l'hévéaculture. Pour y parvenir, la méthodologie de collecte de données a nécessité le recours aux techniques d'observation directe, de recherche documentaire, de l'entretien et l'administration d'un questionnaire. Les résultats montrent que les citoyens qui représentent 43,51 % des exploitants de la sous-préfecture d'Aboué-Mandéké détiennent, pour l'heure, les plus grandes superficies de plantation d'hévéa (82,25 % hectares) et produisent la majorité du caoutchouc (83,13 % tonnes). Dans l'ensemble, les gains obtenus et les revenus mensuels issus de la vente des produits constituent un capital productif important à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des exploitants, en dépit de la mévente du caoutchouc.

**Mots clés :** Aboué-Mandéké, Socio-économique, Contribution, Citoyens, Développement de l'hévéaculture  
*Socio-economic impact of the contribution of urban dwellers to the development of rubber farming in the Aboué-Mandéké sub-prefecture-Agboville department*

### Abstract

The rise of the recently breeding in the Aboué-Mandéké sub-prefecture is partly linked to the exploitation of urban dwellers. This study examines the contribution of these urban dwellers to the development of this tree culture. The objective is to show the social and economic impact of the contribution of urban dwellers to the development of the plant. To achieve this, the data collection methodology administration technique. The results show that urban dwellers, who represent 43.51% of operators in the Aboué-Mandéké sub-prefecture, currently hold the largest areas of rubber plantation (82.25% hectares) and produce the majority of rubber (83.13% tons). On the whole, the gains and the monthly income from the sale of the products constitute a significant productive capital to improve the living conditions of all operators, despite the missale of rubber.

**Keywords :** Aboué-Mandéké, Socio-economic, Contribution, Urban dwellers, Development of rubber farming

---

Date of Submission: 05-02-2021

Date of Acceptance: 18-02-2021

---

### I. INTRODUCTION

En dépit de sa récence dans le département d'Agboville, l'hévéa s'est vite répandu dans cette région et sa croissance est spectaculaire dans la sous-préfecture d'Aboué-Mandéké en particulier. En parcourant cet espace, on observe que les abords de la voie principale Agboville-Aboué-Mandéké et le périmètre sous-préfectoral sont parsemés de nouvelles et d'anciennes plantations d'hévéa appartenant à des planteurs villageois et citoyens. Les plantations qui ne cessent donc d'être créées montrent que l'engouement des villageois et citoyens pour l'exploitation de l'hévéa se manifeste de plus en plus ces dernières années. Le paysage hévéicole ainsi observé est le fait de plusieurs déterminants qui ont facilité le développement de cette pratique arboricole. Les transactions foncières dans cette sous-préfecture qui privilégient l'achat des terres pour des cultures de rentes de plus de 30 ans ont contribué à l'afflux des citoyens dans le développement de l'arboriculture (Chaléard, 1984, p.337). La présence de ces citoyens en milieu rural en Côte d'Ivoire a fait l'objet de plusieurs études dont

---

<sup>1</sup> Enseignant-chercheur, Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire.

<sup>2</sup> Docteur en Géographie

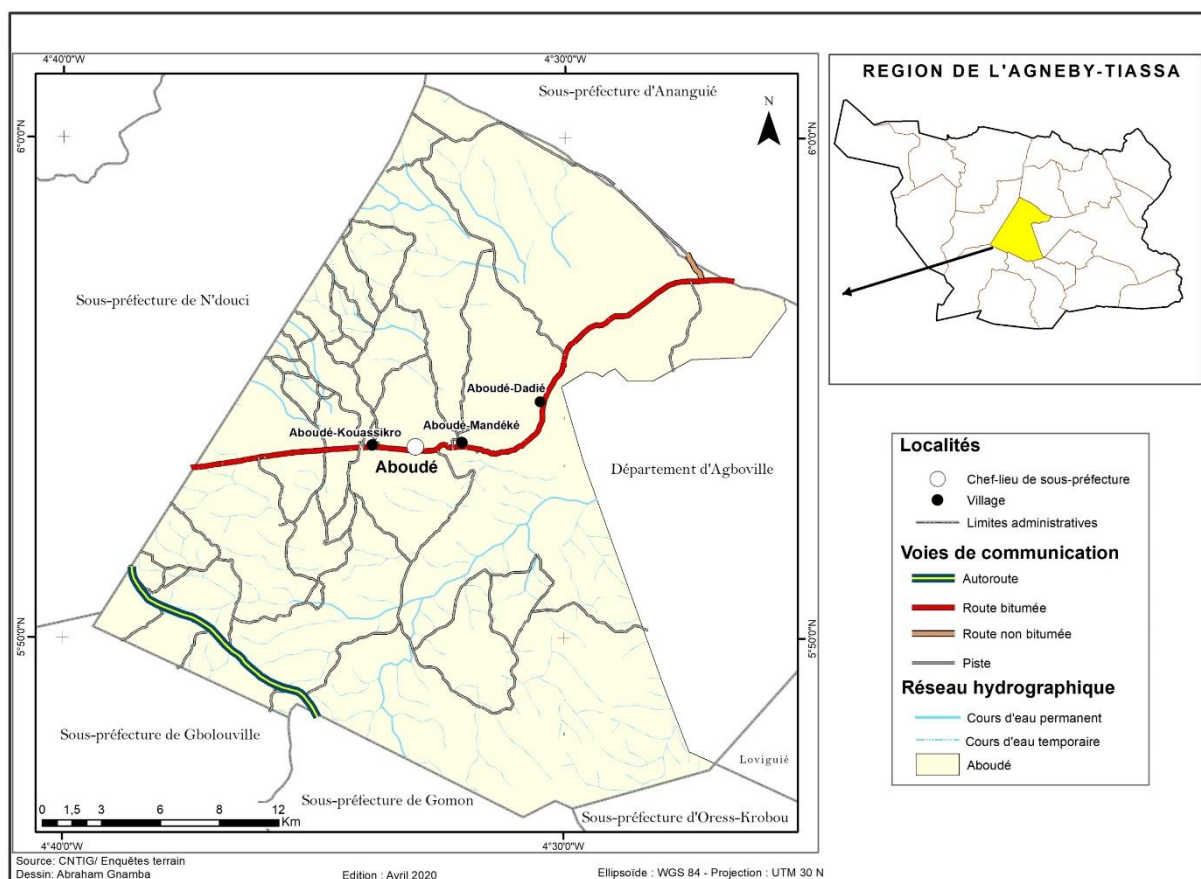
<sup>3</sup> Doctorant en Géographie, Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

celle de Coulibaly et al. (2020, p.1) qui qualifie ce phénomène "d'incursion des citadins". Brindoumi (2015, p.209) avance que ce phénomène n'est pas nouveau, il a seulement pris de l'ampleur à partir des années 2000. Pour lui, c'est à partir de 2005 que s'est accélérée la ruée de ces citadins allant du cadre moyen du public ou du privé jusqu'aux hauts dignitaires alors qu'il a démarré à la fin de la décennie 1980. Sauf que la participation de ces cadres au développement de cette culture notamment dans la comptabilisation de leurs productions au plan national est, selon Ruf (2012, p103), statistiquement confondue à celle des paysans. Il se pose là, le problème de la méconnaissance des productions agricoles des citadins et partant, de leur contribution au développement agricole en Côte d'Ivoire. Cette méconnaissance a suscité en nous un intérêt à entreprendre cette étude. Loin de se prévaloir une réponse des contributions des cadres à l'échelle nationale, ce travail de recherche se concentre sur une expérience des exploitants de la localité d'Aboudé-Mandéké. Il a pour objectif de répondre à la question principale suivante : quel est l'impact socio-économique de la contribution des planteurs citadins dans le développement de l'hévéa dans la sous-préfecture d'Aboudé-Mandéké ?

## II. MATÉRIELS ET MÉTHODES

L'histoire agricole du département d'Agboville en général et singulièrement de la sous-préfecture d'Aboudé-Mandéké la présente comme une ancienne zone d'exploitation et de production agricole. Mais, le paysage agraire qui s'est revêtu de plantes d'hévéa dans cette sous-préfecture ces dernières années est à bien des égards intrigants et suscite des intérêts à la réflexion scientifique.

Autrefois rattachée à la sous-préfecture d'Oress-Krobou, Aboudé-Mandéké a été érigée en sous-préfecture par Décret n° 2010-230 du 25 août 2010 portant création de cent-trois (103) Sous-Préfectures en Côte d'Ivoire. Située au centre de la région de l'Agnéby-Tiassa, la sous-préfecture d'Aboudé-Mandéké est au confluent de trois départements : elle est limitée dans sa partie est et sud-est par le département d'Agboville dont elle fait partie, au sud par les sous-préfectures de Gbolouville et de Gomon dans le département de Sikensi et dans sa partie ouest par la sous-préfecture de N'douci et du département de Tiassalé (figure 1).



Les enquêtes de terrain se sont déroulées d'août à décembre 2019. Les données collectées pour cette étude sont de trois natures. Les premières, de nature documentaire, ont conduit à une fouille bibliographique qui a essentiellement porté sur l'incursion des cadres dans le développement agricole dans les pays en développement. Le deuxième type de données est de nature numérique et provient essentiellement du

Recensement National de l'Agriculture (RNA, 2001) et des rapports de TRCI-Agboville sur les superficies cultivées et les productions. Au regard des limites de ces données qui parfois ne tiennent pas compte des récoltes de certains producteurs, elles ont été complétées par un troisième type de données, les données primaires. Il s'agit de données qualitatives et quantitatives collectées à l'aide des méthodes d'observation directe, d'entretien et de l'administration d'un questionnaire à 131 hévéaculteurs praticiens composés de 57 citadins et 74 villageois, choisis de façon raisonnée sur la base des exploitants de toutes les plantations en production.

Les données recueillies par le questionnaire auprès des enquêtés ont été traitées à l'aide de l'outil informatique à travers des logiciels de Microsoft (Excel et Word) en leurs versions 2010. De par le logiciel Excel 2010, une matrice a été établie. De cette opération, les tableaux statistiques et les graphiques consignés dans la rédaction du travail ont pu être réalisés. Quant au logiciel Word, il a permis de rédiger l'ensemble du travail. Par contre, les données collectées lors des entretiens ont été rédigées des enregistrements interceptés par un dictaphone.

### III. RÉSULTATS

#### 3.1. Superficies exploitées et productions du caoutchouc

##### 3.1.1. De grandes superficies au profit des citadins

Les superficies concernent d'une part celles occupées par les jeunes plants d'hévéa et d'autre part celles des plantations en production.

##### 3.1.1.1. Des superficies emblavées au profit des citadins

La lecture de la figure 1 montre que sur une superficie totale de 1462,31 hectares d'hévéa emblavée, les exploitants citadins occupent 906,14 ha, soit 61,97 % des terres exploitées contre 556,17 hectares des terres occupées par les villageois, soit 38,83 %. Il en ressort que la majorité des superficies exploitées est à l'avantage des hévéaculteurs citadins.

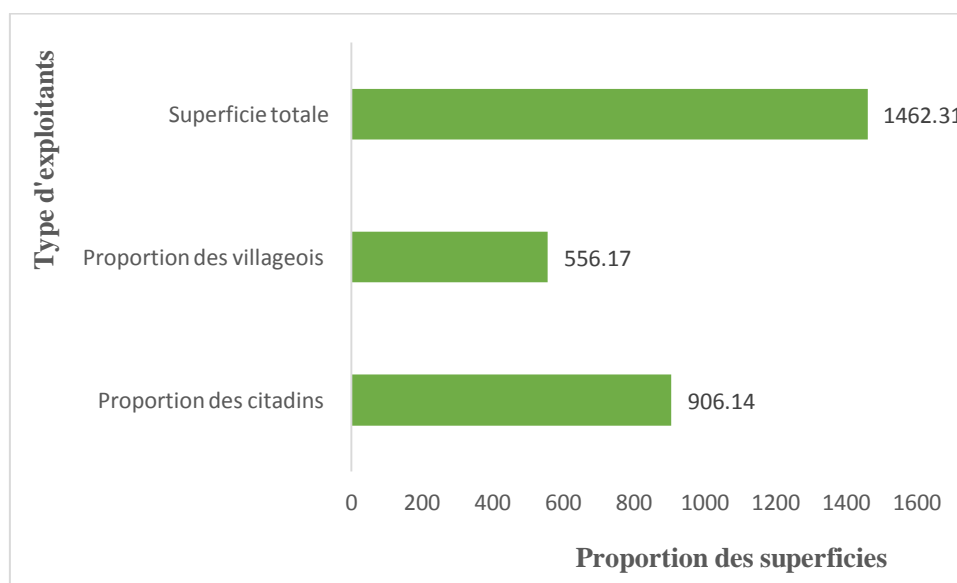


Figure 2. Proportion des superficies emblavées selon le type d'exploitants

Source : TRCI-Agboville, 2019

##### 3.1.1.2. Une dominance de superficies en production des propriétaires citadins

Au regard des données statistiques sur les superficies de plantation d'hévéa en production, on constate que 82,25 % appartiennent aux agriculteurs citadins et 17,75 % aux planteurs villageois (tableau 1). La dominance des superficies des agriculteurs citadins s'observe quel que soit le village. Ainsi, dans le village d'Aboudé-Mandeké, on observe 84,80% de superficies de propriétaires citadins en production contre 15,20% pour les propriétaires villageois. Concernant le village d'Aboudé-Kouassikro, 77,31% des superficies de propriétaires citadins sont rentrées en production contre 22,69% pour les propriétaires villageois. Enfin, dans le village d'Aboudé-Dadié, on enregistre 81,36% de superficies en production chez les propriétaires citadins contre 18,64% chez les propriétaires villageois.

**Tableau 1.** Superficies d'hévéa en hectare de la production par village selon le type de planteurs dans la sous-préfecture d'Aboudé-Mandeké

Type de planteurs	Aboudé-Mandeké	Aboudé-Kouassikro	Aboudé-Dadié	Total général
<b>Citadins</b>	700	299,87	179,87	1179,74
<b>Villageois</b>	125,45	88	41,2	254,65
<b>Total</b>	825,45	387,87	221,07	<b>1434,39</b>

Source : TRCI-Agboville, 2019

En regardant la situation géographique des superficies d'hévéa en production, on remarque que les plantations en production sont plus localisées dans le village d'Aboudé-Mandeké quel que soit le statut de l'agriculteur. Aboudé-Kouassikro et Aboudé-Dadié occupent respectivement la seconde et la troisième représentation des plantations hévéicoles en production dans la sous-préfecture quel que soit le statut du planteur.

La supériorité de la production constatée auprès des citadins planteurs d'hévéa est raisonnablement liée à la taille des plantations qu'ils possèdent dans la sous-préfecture (figure 3).

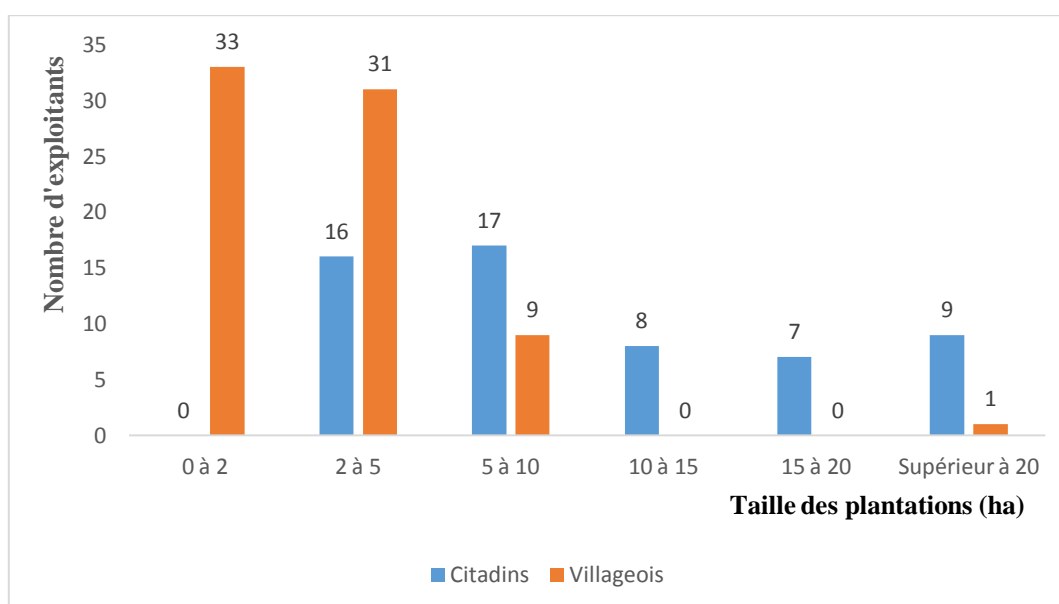


Figure 3. Classification de la taille des plantations d'hévéa par exploitants

Source : Enquête de terrain, décembre 2019.

Au regard de la typologie des planteurs suivant la classification de la taille des plantations, il ressort que les superficies comprises de 0-2 ha appartiennent dans leurs ensembles à des planteurs villageois. La dominance des planteurs villageois s'aperçoit également dans les portions cultivables comprises entre 2-5 ha. Ils regroupent 65,96% d'agriculteurs villageois contre 34,02% de planteurs citadins. Au-delà des superficies comprises entre 0 et 5 ha, les planteurs villageois qui sont présents qu'aux niveaux des tranches de superficies comprises de 5 à 10 ha et de plus de 20 ha. Ils sont très minoritaires dans ces occupations spatiales. On dénombre un taux de 34,61% de planteurs villageois dans les plantations de 5 à 10 ha et de 10% de planteurs villageois dans les superficies cultivées de plus de 20 ha. Par contre les superficies cultivables d'hévéa allant de 5 à plus de 20 hectares sont à dominance une propriété de planteurs citadins.

En somme, on peut dire que les plantations de petites tailles (0-5 ha) appartiennent aux agriculteurs villageois et celles de superficies plus importantes (de 5 à plus de 20 ha) sont détenues par des planteurs citadins.

### 3.1.2. Une suprématie citadine dans la production du caoutchouc

La lecture de la figure 4 montre que sur une production de 6894,12 tonnes de caoutchouc de la sous-préfecture d'Aboudé-Mandeké, 5662,2 tonnes sont assurées par les citadins, soit 82,13 % de la production sous-préfectorale contre 1231,92 tonnes assurées par les planteurs villageois, soit 17,87 %. Le volume de production d'hévéa des citadins représente plus du quadruple de celui des planteurs villageois. La quasi-totalité de la production de latex est donc assurée par les planteurs citadins pratiquant l'hévéaculture.

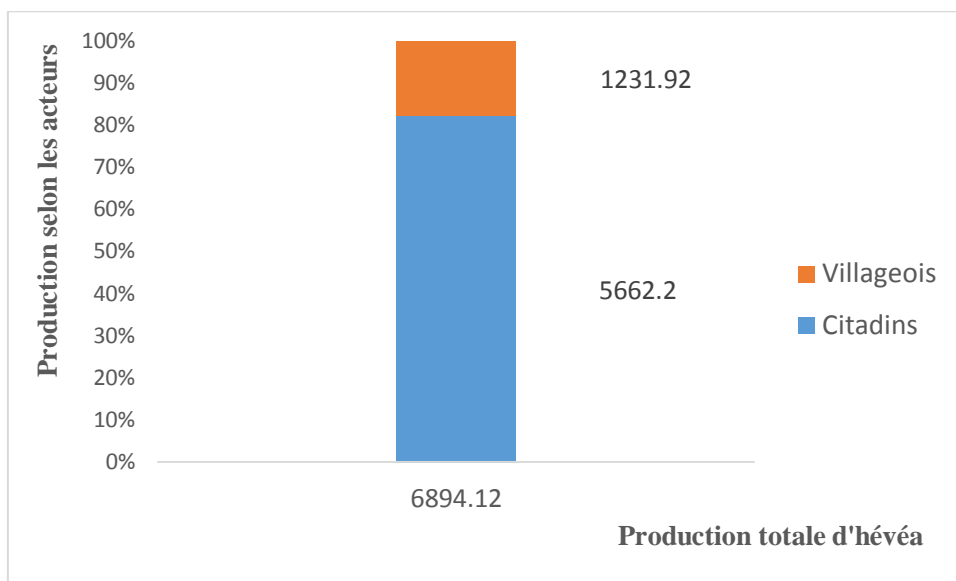


Figure 4. Répartition des productions en tonne par acteurs  
Source : TRCI-Agboville, 2020

La répartition de la production du caoutchouc par lieu de production est à l'avantage du chef-lieu de sous-préfecture : 57,60 % à Aboué-Mandeké, 27 % à Aboué-Kouassikro et 15,40 % à Aboué-Dadié (figure 5). En référence à ces proportions, la répartition des productions par type de planteurs montre la prédominance des citoyens. En effet, 84,60 % de la production à Aboué-Mandeké, 77,31 % Aboué-Kouassikro et 81,36 % à Aboué-Dadié sont assurées par les citoyens.

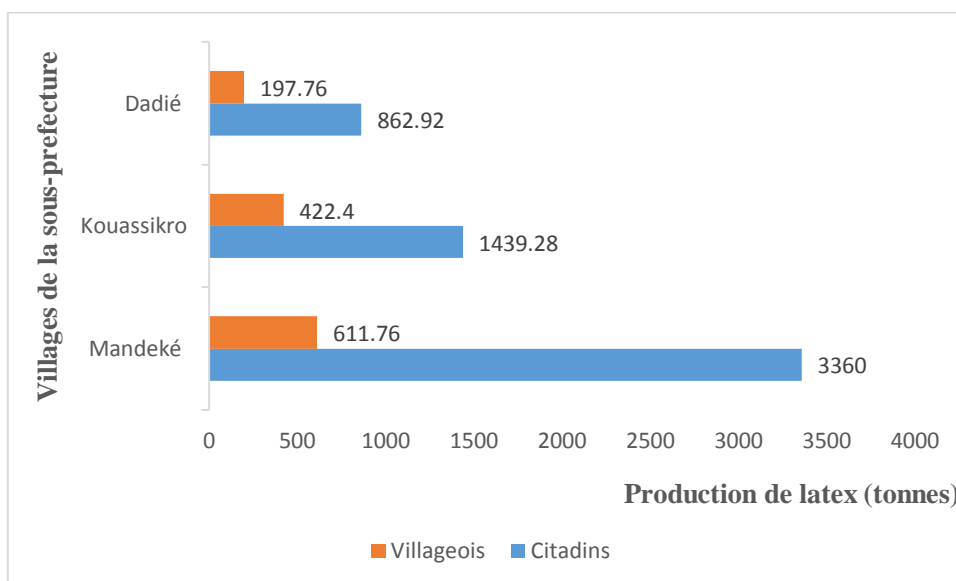


Figure 5. Production du caoutchouc selon le statut des planteurs d'hévéa dans les villages de la sous-préfecture d'Aboué-Mandeké  
Source : TRCI-Agboville, 2020.

Par ailleurs, la classification des productions montre que les plus faibles (inférieures à 2 tonnes) sont à l'actif des villageois contrairement aux citoyens qui enregistrent des productions supérieures à 2 à 15 tonnes et plus (tableau 2).



**Tableau 2.** Classification des volumes de production du latex en tonne selon la typologie des planteurs

Planteurs	Moins de 2	2 à 5	5 à 10	10 à 15	Plus de 15	Total
<b>Citadins</b>	8	31	12	2	4	57
<b>Villageois</b>	72	1	1	0	0	74
<b>Total</b>	80	32	13	2	4	131

Source : Enquête de terrain, décembre 2019

Il ressort de la lecture du tableau 2 que 61,07 % des planteurs enregistrent des productions inférieures à 2 tonnes, 24,42 % des productions de 2 à 5 tonnes, 9,92 % des productions de 5 à 10 tonnes et 4,58 % des productions de 10 à 15 tonnes et plus. Ainsi, on remarque que la quasi-totalité des paysans (97,30 %) se retrouvent à produire moins de 2 tonnes d'hévéa et dans cette classe, ils surpassent évidemment les citadins (90 % contre 10 %). A l'opposé, parmi les 38,93 % de planteurs qui produisent 2 à 15 tonnes et plus, se trouvent 85,96 % de citadins qui assurent, à eux seuls, 96,08 % des quantités de cette classe de productions. Toutes les quantités de 10 à 15 tonnes et plus sont exclusivement produits par les fonctionnaires. En gros, plus les volumes sont faibles, plus ils appartiennent aux villageois et plus ils sont importants, plus ils sont assurés par les citadins. La faible participation des planteurs villageois est liée à la superficie de leurs plantations qui, au demeurant, sont de petites tailles (61,07 % des 2 ha) mais surtout « *qu'une grande partie de ces derniers ne font pas appel aux services des structures d'encadrement* » provenant des propos d'un agent de la SAPH.

### 3.1.3. Lieux de commercialisation des productions des planteurs citadins et villageois

Les planteurs d'hévéa commercialisent leur production auprès des structures agricoles et des particuliers (tableau 3). La majorité (98,07%) de la production hévéicole comprise entre 0,5 et 4 tonnes est vendue auprès des particuliers. Quel que soit le statut du planteur dans cette zone d'étude, ils préfèrent vendre leurs productions de tonnage inférieur à 5 tonnes à des particuliers. En effet, on constate que 100% des planteurs villageois ayant un tonnage compris entre 0,5 et 4 tonnes, vendent leurs productions à des particuliers. Les planteurs citadins concernés par cette pratique sont estimés à 94,11%. Pour les productions supérieures à 4 T, 56% des planteurs de latex choisissent la vente de leurs produits auprès des structures agricoles. Les 44% de planteurs restants sont tous des citadins. Ils s'orientent vers des particuliers pour la commercialisation de leurs productions.

**Tableau 3.** Lieu de vente de la production du latex

Production/Catégorie de planteur	Particulier	Structure agricole	Total général
<b>Citadin</b>	<b>43</b>	<b>14</b>	<b>57</b>
<b>0,5 à 4 tonnes</b>	32	2	34
<b>5 à 15 tonnes</b>	11	12	23
<b>Villageois</b>	<b>72</b>	<b>2</b>	<b>74</b>
<b>0,5 à 4 tonnes</b>	72		72
<b>5 à 8 tonnes</b>		2	2
<b>Total général</b>	<b>115</b>	<b>16</b>	<b>131</b>

Source : Enquête de terrain, décembre 2019

L'orientation des ventes des produits se fait en fonction des intérêts qui lient les producteurs et les acheteurs. Les structures agricoles de la zone d'étude financent généralement l'encadrement de certains planteurs de latex qui ont une production supérieure ou égale à 4 T sur des superficies respectant les normes de planting. Cette collaboration entre les deux parties qui se scelle par un accord de signature de vente de la production à la récolte, amène ces planteurs à respecter le contrat de commercialisation avec les structures agricoles. Quant aux restes des planteurs qui ne possèdent aucun financement de la part d'une structure agricole, ils vendent leurs productions à des particuliers qui les collectent à travers les champs, à des prix en deçà de celui fixé pour la campagne en cours. La vente des produits du latex à des particuliers peut être qualifiée de transaction obligatoire pour les planteurs sans financement et ni encadrement. Cette idée est justifiée à travers les dires de certains planteurs du village d'Aboudé-Dadié : « *nous vendons nos productions à des pisteurs, car ils ne tiennent pas compte des méthodes agricoles exigées par la SAPH pour acheter nos récoltes. Ils sont donc les seuls à s'intéresser à l'achat de nos productions ; ce qui nous amène aussi à accepter les prix pratiqués par les particuliers qui viennent vers nous pour l'achat de nos récoltes* ». Ces propos laissent transparaître une seule issue de vente aux planteurs non encadrés par une structure agricole. Ce qui permet de mieux comprendre l'obligation des ventes des productions à de véreux particuliers.

### **3.2. Les avantages et les retombées socioéconomiques tirés de l'hévéaculture**

#### **3.2.1. L'usage des revenus tirés de la vente de l'hévéa**

Pour mieux apprécier les gains tirés de l'exploitation de l'hévéa, nous avons retenu les interviews de trois exploitants dont l'un est citadin et les deux autres villageois. Le premier, le planteur citadin vit à Abidjan. *« En 2019, ma production annuelle est estimée à 63,3 tonnes, soit en moyenne une production mensuelle de 5,28 tonnes d'hévéa. Je transporte ma production de la plantation au lieu de vente à l'aide de camions. Avec un prix d'achat au kilogramme de l'ordre de 200 F, je comptabilise en moyenne 1.056.000 F comme gain tiré de la commercialisation de mon produit. Je trouve insatisfaisant le gain tiré de la vente de caoutchouc aujourd'hui, car j'estime qu'autant où le prix au kilogramme était à 1000F, j'aurais gagné plus de 5.000.000 F CFA comme avant. L'argent d'hévéa constitue un revenu secondaire pour moi. Avec ce revenu secondaire, j'arrive à m'offrir le matériel et les produits agricoles. En plus, j'ai à mon actif la construction d'un logement personnel. Ma famille est bien, mes enfants n'ont pas de problème, nous menons notre vie tranquillement ».*

Le second planteur est villageois et se trouve à Aboudé-Mandeké. *« Je récolte à peu près 3,2 tonnes par mois et je gagne environ 600.000 F CFA. Cet argent est consacré aux besoins de famille mais aussi à mes dépenses pour les choses du village. Avec ça, on mange bien puisqu'au village ici, on ne fait pas les grands marchés comme en ville, on a déjà presque tout. Je paye l'école des enfants, je paye les factures d'eau et d'électricité. Quand on tombe malade, l'argent d'hévéa nous permet d'aller à l'hôpital pour nous soigner. Mais, je trouve peu satisfaisant mon revenu mensuel à cause du prix au kilogramme de l'hévéa qui est à 200F aujourd'hui alors qu'avant, il était de 1000F ».*

Le troisième est planteur du village d'Aboudé-Dadié. *« Avec l'hévéa, on a toujours l'argent parce que l'hévéa produit du caoutchouc chaque jour. Et dans l'année tu peux saigner ton hévéa pendant 10 à 11 mois. Chaque fois que tu saignes, tu vends et tu as l'argent. Même si c'est un peu, mais au moins, tu as quelque chose pour te défendre ».*

L'expérience de vie de ces trois exploitants est, à bien des égards, révélatrice d'une réalité appréhendée aujourd'hui dans la culture de l'hévéa à Aboudé-Mandeké et partant, dans le département d'Agboville. Elle met en évidence un contraste. Il y a d'un côté une nécessité de la production de l'hévéa pour subvenir aux besoins familiaux et même communautaires dans la période des "années glorieuses" de l'hévéa où le prix au kilogramme était à 1000 F, entraînant ainsi la reconversion d'un lot d'exploitants en hévéaculteurs. De l'autre côté, il y a l'insatisfaction des exploitants du fait de l'insuffisance des revenus agricoles obtenus. Cette insuffisance qui découle de la baisse progressive du prix d'achat de l'hévéa (200F au kilogramme) rend difficile la couverture des charges familiales. Ce contraste nous donne donc de présenter dans la partie suivante les avantages tirés de la production du caoutchouc ainsi que les inconvénients qui y sont liés.

#### **3.2.2. Les avantages liés aux salaires : la régularité des revenus mensuels**

L'enquête montre que les revenus tirés de l'hévéa présentent, quel qu'en soit le type d'acteurs, l'avantage d'être distribués sur toute l'année, contrairement à ceux d'autres cultures de rentes qui se concentrent au moment des deux campagnes (petite et grande traite) tel le cacao, le café et à une différence près le palmier à huile. Très souvent, du fait de la vente mensuelle des récoltes, les planteurs d'hévéa se sentent dans la « peau » des fonctionnaires. A cet effet, les propos de deux planteurs sont illustratifs : *« Quand y a problème tu peux prendre crédits et puis rembourser à la fin du mois. Tu es comme un fonctionnaire. Parce que tu saignes l'hévéa presque tous les mois dans ta plantation en production et tu vends. Donc tu n'as pas peur de prendre crédit et puis la personne qui te donne crédit a confiance parce qu'elle sait que ta plantation est là et puis, elle connaît ta plantation, elle sait qu'il y a de l'argent qui vient. Donc là-là, tu n'as pas peur, tu deviens garçon même. Et ta famille, ta femme, tes enfants sont tranquilles, il n'y a pas de problème ».*

*« Moi, je n'ai pas de problème. Je fais tout avec l'hévéa. Manger, hévéa. Dormir, hévéa : tu vois ma maison non ? L'eau, hévéa. Courant, hévéa. Hévéa, c'est l'argent tous les mois, ça ne manque pas ».* L'hévéaculture joue un rôle socio-économique important. Elle procure des revenus financiers mensuels aux planteurs presque le long de l'année et c'est cette régularité de revenus mensuels que recherchent dans l'ensemble les exploitants. Disent-ils, ils préfèrent privilégier les plantations d'hévéa dans les divers systèmes de production parce qu'ils estiment avoir l'avantage de se constituer un capital productif en créant une plantation d'hévéa.

#### **3.2.1.2. Les retombées directes de l'hévéaculture**

L'hévéaculture joue un rôle important dans la vie des villageois à Aboudé-Mandeké même si le prix du caoutchouc n'est plus celui qu'ils ont connu il y a 10 ans. Pour les citadins, c'est une seconde source de revenu qui permet de mener une vie paisible. Plusieurs hévéaculteurs ont avancé que grâce à l'hévéa, ils parviennent à planifier un peu plus aisément leur revenu même si le cours actuel varie de 160 F à 200 F le kilogramme. Les revenus du latex permettent de répondre à plusieurs besoins familiaux comme payer les factures, scolariser les enfants, pourvoir à leurs fournitures scolaires, se soigner et améliorer son train de vie. Par exemple, le mode de

déplacement des planteurs villageois d'Aboudé-Mandeké a été modifié car ils possèdent presque tous des motos, alors qu'avant l'adoption de cette culture, le moyen de transport le plus utilisé était plutôt soit la marche, soit le vélo. Par ailleurs, les activités des citoyens ont participé à relever le niveau de vie de bien de villageois qui ont travaillé pour eux. C'est le cas de certains planteurs villageois, auparavant employés chez des citoyens, qui ont su et pu investir leurs propres terres grâce aux revenus tirés de leurs prestations. Depuis lors, ces derniers ont créé leurs plantations, travaillent à leurs propres comptes et emploient même des manœuvres. *« Au début, moi, je travaillais dans le champ d'un ingénieur. J'ai pu économiser et aujourd'hui, j'ai ma propre plantation. Mais je travaille toujours chez lui et puis j'ai ma propre plantation »*. Ainsi, ces villageois ont amélioré leur condition de vie et répondent aisément désormais à leurs obligations familiales et communautaires. L'hévéaculture a donc permis à plusieurs villageois d'améliorer leur rang social. Par ailleurs, les montants alloués au titre de la marchandisation foncière sont bénéfiques aux villageois qui cèdent les terres, dans la mesure où ils les utilisent pour répondre à certaines charges familiales. Il y a également les plantations dont ont bénéficié certains planteurs villageois grâce aux citoyens alors qu'ils se trouvaient par moment dans l'incapacité financière et matérielle de les créer eux-mêmes. *« J'avais besoin d'argent pour envoyer mes enfants à l'école au collège. J'ai demandé un prêt pour le faire. Comme je ne pouvais pas rembourser au même moment et pour ne pas avoir honte au village ici, j'ai demandé l'argent à un fonctionnaire qui est à Agboville pour rembourser. Après, je lui ai donné ma terre en partage. Il a planté hévéa, on a partagé et aujourd'hui, j'ai moi-même mon champ »*. Au regard de cette déclaration et sur la base de l'étude de Coulibaly et al. (2020, p 69), montrant que 19,30 % des modes d'acquisition des terres sont de type partenarial (planter-partager) dans la sous-préfecture d'Aboudé-Mandeké, on conclue que les citoyens ont aidé d'autres villageois à avoir leurs propres plantations et à se constituer un capital productif à long terme (30 ans au moins). Les retombées économiques induites ici permettent de pourvoir à l'entretien de la famille.

### **3.2.1.3. Les retombées indirectement induites**

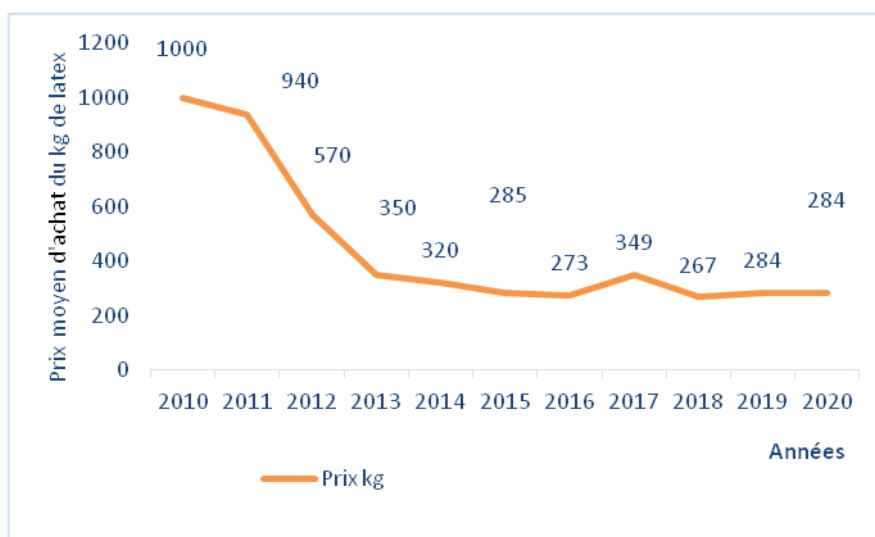
Les retombées économiques indirectes sont celles qui résultent des achats de biens et services entre les hévéaculteurs et d'autres acteurs externes. Par exemple, l'hévéaculteur qui achète des fertilisants ou des plants d'hévéa crée un impact financier indirect. Les pépiniéristes vendent les plants d'hévéa entre 150 000 et 200 000 FCFA l'hectare ou souvent moins en fonction de l'arrangement et de la qualité des plants. L'achat d'une pépinière ou d'un produit agricole a un impact sur les deux parties. Ainsi, on remarque que plusieurs commerçants ont ajouté à leurs boutiques des produits agricoles, des matériaux et proposent des services aux hévéaculteurs. En sus, les achats effectués par les pépiniéristes, par exemple, pour l'acquisition d'essence, d'assurance, de matériel de travail et même l'acquisition de nouvelles greffes, représentent aussi des impacts indirects dans la mesure où ces achats influencent la vie des vendeurs et partant la vie économique à Aboudé-Mandeké. Il y a également l'influence des bénéficiaires sur la qualité de vie des hévéaculteurs. Au fil des années, les modalités et les pratiques de l'agriculture dans cette sous-préfecture se sont considérablement modifiées, remodelant les besoins des villageois, les paysages agricoles, les usages et la qualité de vie dans cette localité. De ce fait, la production agricole n'est pas que bénéfique aux exploitants, elle a aidé à la pratique d'autres activités génératrices de revenu telles le commerce, l'immobilier, le transport. Car de nombreux planteurs y ont investi les bénéfices de leurs productions agricoles.

### **3.2.2. Les inconvénients : une désillusion des planteurs villageois sur les coûts du caoutchouc**

Autrefois adulé par les paysans entraînant ainsi la reconversion de certains en hévéaculteurs, l'exploitation et la production d'hévéa semble devenir actuellement une activité pratiquée malgré soi. Certains planteurs villageois avouent faire face à de nombreux problèmes dans l'exercice de cette activité. A la question : comment vous sentez-vous après la vente de vos productions ? Les réponses des enquêtés dont nous retenons 8 à titre illustratif (2 du village Dadié, 3 de Kouassikro et 3 autres de Mandeké) laissent transparaître des sentiments mitigés, expressions des planteurs nostalgiques d'un passé glorieux. *« Actuellement on ne gagne rien dans l'hévéa avec son lot de dépenses. Il y a plusieurs dépenses à faire avant que la plantation n'entre en production : l'achat des pépinières, il y a le nettoyage, l'engrais qu'il faut payer, il faut payer les manœuvres et les saigneurs. Il y a aussi les produits qu'il faut payer pour l'entretien des plantes »* avance un planteur de 48 ans dans le village d'Aboudé-Dadié. Et le second de 42 ans d'ajouter *« Avant le prix était bon et ça allait. Aujourd'hui, avec les prix fixés par les autorités, la vente du caoutchouc ne rapporte plus. Le kilogramme du caoutchouc saigné était payé à 1000 F avant et c'est devenu 200F, 250 F. Souvent au village ici, les pisteurs payent le kilogramme d'hévéa à 180F ou même 160 F. Quand un planteur enlève le prix de camion qui a servi à transporter les produits et le prix du saigneur, c'est comme si le kilogramme du caoutchouc revenait à 60 F »*. Les propos de ces 2 premiers planteurs montrent bien que les dépenses qui sont engagées avant l'entrée en production où la saignée des plants surplombe les gains obtenus de la vente des produits si bien que les revenus paraissent faibles. Lorsque ces planteurs déduisent les dépenses antérieures des gains, ils ne leur restent plus grande chose et ils vont même jusqu'à estimer, par cette déduction, le prix du kilogramme d'hévéa à 60 F. Cette



dédudition anecdotique est une manière pour eux d'exprimer leur mécontentement. On rencontre aujourd'hui des planteurs insatisfaits des revenus tirés de la commercialisation des produits alors qu'autrefois, ils s'en réjouissaient. Ils sont passés d'une période de satisfaction à une période d'insatisfaction. Les propos des deux autres planteurs du village d'Aboudé-Mandeké renchérissent ceux des 2 premiers du village d'Aboudé-Dadié. « *Aujourd'hui, il est difficile aux planteurs d'hévéa de vivre aisément. Ils sont obligés d'emprunter de l'argent pour pouvoir terminer le mois. Par exemple, chaque mois il faut vendre 6 tonnes de caoutchouc pour avoir un million F CFA, desquels il faut déduire la paye du saigneur, celle du manœuvre, les médicaments de soin des plants qui sont malades. Quand toutes ces dépenses sont effectuées, le planteur n'a plus rien. Ce qui reste, ne peut pas lui permettre de vivre aisément parce qu'il y a les charges de famille. Pour prendre soin de tout ce monde, il faut toujours recourir aux crédits et cela nous laisse toujours pensifs* » dixit le planteur de 62 ans. Celui de 53 ans avance qu'« *Aujourd'hui, il y a trop de problème dans l'hévéa. Les planteurs d'hévéa souffrent. L'hévéa n'est pas bien payé. Certains jeunes de ce village passent dans les champs, payent les caoutchoucs des planteurs et les stockent dans des conteneurs appartenant aux "grands types" de la ville qui viennent les chercher après. Ils achètent ça aux prix qu'ils veulent comme les planteurs ont des problèmes, ils profitent de la situation et personne ne parle, le gouvernement ne dit rien* ». Ces propos révèlent que les avantages tirés autrefois de la production et de la commercialisation de l'hévéa le sont aujourd'hui certes, mais dans une moindre mesure. En effet, les planteurs bénéficient toujours de la régularité des revenus sur les 10 à 11 mois de saignés des plants, sauf qu'ils paraissent cette fois-ci moins importants du fait de la volatilité des cours d'hévéa précisément de la baisse du prix au kilogramme (figure 6).



**Figure 6.** Evolution du prix au kilogramme du caoutchouc humide (campagnes 2010-2020) Source : CommodAfrica, 2019 & Données Apromac 2010 à 2020

En nous référant à la figure 6, le prix au kilogramme de l'hévéa est passé de 1000 F en 2010 à 350 en 2013 et de 285 F en 2015 à 284 F en 2020, soit une baisse de plus de 70 % de 2010 à 2020. Cette baisse du prix au kilogramme entraîne une réduction des revenus. Les planteurs villageois ressentent du coup leurs pouvoirs d'achat amenuisés. Ils ne peuvent se permettre dans ce cas d'effectuer les mêmes dépenses d'autrefois. Ils se sentent ainsi obligés de revoir les chapitres de dépenses. Par exemple, ce planteur de 62 ans du village d'Aboudé-Mandeké parmi tant d'autres, qui vend 6 tonnes de Caoutchouc pour avoir 1 000 000 F CFA est obligé aujourd'hui de retirer certaines lignes dans le chapitre de dépenses qu'il effectuait aisément autrefois. Du coup, les charges allouées à la scolarité des enfants et aux actions communautaires sont difficilement couvertes. En effet, les planteurs villageois sont parfois dans l'obligation de contracter des prêts sur une base de confiance afin d'assurer la scolarité de leurs enfants inscrits au secondaire et au supérieur. Aussi, les problèmes familiaux et communautaires amènent les planteurs à vendre à vil prix leurs productions afin de satisfaire les charges. Les planteurs endettés, acceptent d'être payés "cash" même si le coût est inférieur au prix fixé pour la campagne en cours. Dans cette sous-préfecture, se trouvent quelques jeunes commis par "de grands types", qui parcourent les champs, achètent les productions auprès des planteurs villageois à des prix inférieurs à ceux fixés par la campagne en cours, les conditionnent dans des caissons pour les acheminer après vers la ville. En outre, les difficultés à payer les factures d'eau et d'électricité constituent un autre volet des problèmes que traversent les paysans. Les propos de ce planteur de 45 ans dans le village d'Aboudé-Mandeké illustrent bien cette assertion « *Avant, il n'y avait pas de problème. Mais actuellement ça ne va pas. On ne peut plus s'occuper de nous-mêmes et de notre famille comme avant. Avec le peu de gain enregistré, il faut payer les manœuvres, les*

*saigneurs, la facture d'électricité et de l'eau. Justement le mois dernier je n'ai pas pu payer la facture d'eau. Quand c'est comme ça, les dettes s'accumulent et on ne sait pas où mettre la tête ».*

Avec les revenus d'autrefois, certains ont pu achever les résidences familiales qu'ils avaient entreprises. D'autre par contre n'ont pu financer les travaux de construction jusqu'à termes. Les travaux sont soit en cours d'achèvement, soit mis aux arrêts. C'est le cas de 2 planteurs dans le village d'Aboudé-Kouassikro. L'un âgé de 58 avait entrepris la construction d'une nouvelle résidence familiale mais, les revenus obtenus depuis lors n'ont pu permettre d'achever entièrement la maison (figure 7) et l'autre de 51 ans qui a arrêté les travaux faute de moyens financiers (figure 8).



Figure 7. Résidence en cours d'achèvement



Figure 8. Résidence inachevée

Figure 7. Résidence en cours d'achèvement  
(Gnamba, 2019)

Source : Clichés Gnamba G. N. A., décembre 2019

Ces images montrent bien les difficultés sociales et économiques que rencontrent les planteurs villageois et tous s'accordent à affirmer que cela fait 10 ans que dure ce problème. La photo 1 présente une maison presque achevée mais le propriétaire et sa famille y vivent quand même en attendant de trouver les moyens financiers pour finaliser les derniers travaux. La photo 2, elle, montre une maison en construction où les travaux sont arrêtés fautes de moyens financiers ; ici également, le propriétaire attend d'avoir une somme d'argent suffisante pour poursuivre et achever les travaux. De cette situation, on déduit que l'hévéa ne rapporte plus comme c'était le cas en 2010 et les paysans peinent à achever les projets entrepris. Aujourd'hui, pour avoir un revenu plus satisfaisant, il faudrait aux planteurs produire en quantité (6 tonnes environ en référence au propos du planteur de 62 ans du village d'Aboudé-Mandeké). Or, il se trouve que la majorité des superficies des exploitations villageoises (86,49 %) est inférieure ou égale à 5 hectares. Il leur est donc difficile de parvenir à la satisfaction tant espérée après-vente. Outre cet aspect, le vol des produits récoltés constitue un autre volet des difficultés rencontrées. *« Avant je gagnais beaucoup d'argent mais aujourd'hui, c'est très dur. J'ai une plantation de 24 hectares et j'ai 16 enfants, mais le prix de 200F le kilogramme ne m'arrange pas. C'est comme si je n'ai rien. D'abord l'hévéa n'est pas bien payé. Ensuite, les gens volent nos produits. La plupart, ce sont les saigneurs même qui nous volent. Eux-aussi ne sont pas bien payés (50 F le kilogramme de caoutchouc saigné). Quand il voit que son argent n'est pas beaucoup, il est obligé de rester en brousse, pendant qu'il y est, de te voler pour qu'il puisse prendre soin de lui et de sa famille. Ce sont ces genres de situation qui entraînent les palabres. Parce que, si tu l'attrapes, il refuse désormais de travailler pour toi et ta plantation est livrée à toi-même. Alors que, quand le prix du kilogramme était à 1000 F, le planteur gagnait et le saigneur aussi gagnait ».* On comprend à travers les propos de ce planteur de 68 ans dans le village d'Aboudé-Kouassikro que le vol des produits d'hévéa récoltés est lié en partie à l'insuffisance des revenus. La nature des acteurs qui s'adonnent à cette pratique rend plus complexe le problème car lorsque les saigneurs-voleurs sont appréhendés, ils ne peuvent faire l'objet de poursuite, ni même être mis en prison. Le contentieux qui oppose le paysan au saigneur-voleur se règle à l'amiable. Le paysan se voit obligé de le laisser poursuivre son travail au risque de se retrouver avec une plantation d'hévéa en production sans saigneur. L'employeur n'a, dans ce cas, véritablement pas de moyen de pression sur l'employé pour être dédommagé. Le paysan ne peut rompre le contrat du saigneur employé parce que, se dit-il, il lui sera difficile d'avoir un autre. Le fait de ne pouvoir remplacer le saigneur-voleur et la peur de se retrouver seul face à sa plantation d'hévéa en production sans saigneur constitue un problème majeur. Les paysans sont ainsi livrés à eux-mêmes. La fin des propos de ce planteur de 68 ans dans le

village d'Aboudé-Kouassikro montre que le vol des produits d'hévéa a pris de l'ampleur à cause de la baisse des prix (de 1000 F en 2010 à 200F le kilogramme en 2020). Le quota des saigneurs est fixé par plant-saigné en fonction du prix au kilogramme. Plus le prix au kilogramme est élevé, plus le quota sur un plant-saigné est élevé ; et proportionnellement, moins le prix est élevé, moins le quota est élevé. Aujourd'hui, le quota d'un saigneur est de 50 F par plant-saigné parce que le kilogramme est de 200 F environ. Avec ce quota, le saigneur est obligé de saigner plusieurs plants d'hévéa pour espérer avoir une somme conséquente. Il est nostalgique des gains qu'il se procurait à partir du même temps de travail quand le prix de l'hévéa était à 1000 F le kilogramme. Lorsque l'objectif n'est pas atteint malgré les efforts fournis, certains s'adonnent au vol. Outre le vol, les paysans sont aussi confrontés à la cherté des produits d'entretien des plantations d'hévéa. « *L'hévéa n'est pas bien payé. Pourtant les produits d'entretien du caoutchouc qui sont fabriqués en Côte d'Ivoire ici sont tellement chers : 1 litre de CALTEX à 15000 F. Les planteurs sont maltraités. Ils se plaignent mais, personne ne les écoute, soit les plaintes n'arrivent pas au sommet de l'Etat ou bien les autorités tournent le dos. Mais à travers les réseaux sociaux, on apprend qu'ils ont des millions dans les paradis fiscaux et dans les banques. Vous voyez la situation, on n'arrive pas à bien entretenir nos plantations que nous avons créé par faute de moyens* », répond un planteur de 41 ans du village d'Aboudé-Kouassikro.

Les paysans s'étonnent que les produits qui servent à entretenir des plantations d'hévéa soient coûteux alors qu'ils sont des produits locaux. Il y a des paysans qui ont accès à ces produits mais l'utilisent irrégulièrement et il y a ceux qui, par contre, sont limités financièrement et n'y ont pas accès. La cherté de ces produits empêche d'une certaine manière les paysans de bien entretenir leurs plantations. Selon eux, ils se plaignent mais leur plainte n'aboutit pas. Ils ont l'impression d'être livrés à eux-mêmes parce que, avancement-ils, ils ne sont pas écoutés. Les autorités ne leur prêtent pas d'attention. Ils sont partagés entre inquiétude et espoir : inquiétude parce qu'ils ne savent à qui soumettre leur problème dans l'espoir de trouver des solutions et donc, pour l'heure, ils sont livrés à eux-mêmes ; espoir parce que non seulement c'est leur seul moyen d'avoir des revenus de façon régulière, mais surtout qu'un jour, les prix changeront, ils seront revus à la hausse. Ils pourront à ce moment rattraper les gains perdus et oublier les nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés aujourd'hui.

En somme, ces entretiens montrent les difficultés auxquelles sont confrontés certains planteurs d'hévéa. Elles entachent quelque peu aujourd'hui les avantages tirés de l'hévéaculture. Ces difficultés se résument ainsi à la baisse du prix au kilogramme d'hévéa (qui entraîne la faiblesse des revenus), au vol des produits qui mettent les producteurs dans des situations déconcertantes, à la cherté des produits d'entretiens des plantations. Mais en réalité, certains de ces problèmes ont toujours existés même quand le prix au kilogramme était à 1000 F. Seulement les gains obtenus à cette époque satisfaisaient les paysans. Ils n'en faisaient pas cas parce que les revenus surplombaient les dépenses qui y étaient consacrées. Mais aujourd'hui où les revenus ne suffisent pas, tous les problèmes refont surface et sont plus ressentis.

#### **IV. DISCUSSION**

Cette étude a permis d'une part de montrer la contribution des citoyens au développement de l'hévéaculture et d'autres part les retombées sociales et économiques. Ces résultats obtenus à l'aune d'exemple de la sous-préfecture d'Aboudé-Mandeké dans le département d'Agboville sont similaires à ceux de certains auteurs.

Pour ce qui est du premier aspect, on note d'ores et déjà que la ruée des citoyens de toutes professions en milieu rural à des fins agricoles dénommé "*incursion des citoyens dans le développement de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire*" par Coulibaly et al. (2020, p.1), est loin d'être un phénomène nouveau en Côte d'Ivoire. Selon Chaléard (1984, p.342), le mouvement d'achat était, déjà en 1970, particulièrement important dans le département d'Agboville puisque, sur 33 plantations de banane « *poyo* » appartenant à des européens, 19 ont été rachetés par des nouveaux planteurs Ivoiriens la plupart des fonctionnaires ou personnages de haut rang (parents du Président, chefs de cabinets, Directeurs de sociétés d'État). Ces hauts fonctionnaires ont acquis d'un coup leurs exploitations grâce à l'argent retiré d'autres placements ou obtenu par leur situation sociale (aide de l'État...). La majorité de ces exploitations qu'il qualifie de « *plantations modernes* » est très vaste (47 % dépassent 100 ha) et elles enregistraient les productions et les revenus les plus élevés. Tandis que les exploitations modernes atteignaient 25 à 30 t/ha, les exploitations bananières villageoises avaient des rendements de l'ordre de 10 t/ha, voire moins. S'appuyant sur le cas spécifique de la zone d'Azaguié, il note que les 10 plus importantes exploitations modernes de banane *poyo* avaient fourni à elles seules les ¾ de la production du secteur en 1981. Il conclut que les plantations modernes sont nombreuses en Côte d'Ivoire et fournissent la part essentielle des productions d'exportation de banane, d'ananas, de fleurs, d'agrumes (Chaléard, 1984, p.324). Cependant, si les productions de banane *poyo* des fonctionnaires sont bien déterminées, celles des hévéaculteurs citoyens est, selon Ruf (2012, p.103), statistiquement confondue au plan national avec celle des villageois. Il se trouve là tout l'objet de cette étude qui porte sur la question de la contribution de ces citoyens au développement agricole. La question rattachée à la présence des cadres urbains dans le



développement hévéicole dans la sous-préfecture d'Aboudé-Mandeké a permis de différencier statistiquement l'apport de chaque type d'exploitants. Les résultats obtenus à l'aune d'exemple du département d'Agboville montrent que les citadins fournissent la majorité des productions de latex et ce, grâce à la grandeur des tailles de leurs exploitations qui surpassent de très loin celles des villageois, de petites tailles. Ces résultats sont similaires à ceux de plusieurs auteurs. L'étude de Michels (2005, p116) est à cet effet illustratif. Sur la base d'une typologie d'exploitations, les exploitations de type patronal avec en moyenne une superficie d'hévéa en production de 22,2 hectares l'emportent sur celles des exploitations de type familial à forte capacité d'investissement (7,2 ha), des exploitations de type familial à faible capacité d'investissement (2,2 ha) et des exploitations de type familial émergent (0,2 ha) même si ce dernier type n'est que transitoire. Dans ce même sens, l'étude d'Akmel (2018, p.428) consacrée aux paysans montre la taille généralisée des exploitants villageois d'hévéa en pays Odjukru qui tourne autour de 5 hectares en moyenne. Brindoumi (2015, p.209), souligne l'importance de la ruée des cadres dans l'hévéaculture en Côte d'Ivoire qui détiennent les deux-tiers des plantations individuelles d'hévéa au cours de la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle. Pour lui, le véritable développement que l'hévéaculture villageoise a connu en Côte d'Ivoire à partir de 2002 est lié à plusieurs déterminants dont l'investissement massif de ces cadres. Il constitue ainsi un élément catalyseur à la renaissance d'une filière agonisante au lendemain de la libéralisation.

Concernant le second aspect de cette enquête, les résultats montrent que la culture de l'hévéa elle-même et la ruée des urbains qu'elle a suscité ont un impact significatif au plan socio-économique sur la vie des exploitants. Ces avantages vont des revenus tirés de l'hévéa, qui ont une régularité mensuelle presque sur toute l'année, aux changements apportés dans le mode de vie des planteurs. Abondant dans le même sens, Chambon et al. (2003, p.7) ont mis en relief cet aspect important de l'hévéa en rapportant ses revenus à ceux du cacao et du palmier à huile. Ils partent d'un postulat, la supériorité des revenus du cacao en 2002 (443500 F/ha à 883500 FCFA/ha/an), sur ceux du palmier à huile (330000 FCFA/ha/an) et de l'hévéa (296000 et 380000 FCFA/ha/an). Ils arrivent à conclure qu'en dépit de ce statut d'infériorité financière procurée par les revenus d'hévéa, le chef d'exploitation a choisi de privilégier l'hévéa dans son système de production diversifié. Car, l'hévéa produit, en effet, 11 mois par an contrairement aux autres cultures (café, cacao, palmier) dont la production est saisonnière. Ainsi, parmi les trois stratégies de capitalisation adoptées, l'exploitant opte plus pour la régularité des revenus tout au long de l'année. Selon Ruf (2012, p.115), la régularité des revenus des premiers exploitants villageois a poussé les plus sceptiques des villages de Gnaliépa, Tehiri, Liliyo et Logobia dans la région de Gagnoa, au mimétisme. Il souligne que *l'effet d'imitation croit par la démonstration des revenus réguliers apportés par l'hévéa au point que la quasi mensualisation des revenus apportés par l'hévéa constitue presque une révolution pour un planteur de café et de cacao, qui passe en effet plusieurs mois sans aucun revenu*. Pour Levang et Gouyon (1999, p.298), l'hévéaculture a constitué un capital productif à Sumatra dans la péninsule Malaisienne, dans une société où la terre abondante et en accès libre n'avait aucune valeur marchande avant l'adoption de l'hévéa. *L'occupation de ces terres à l'introduction de l'hévéa et la création des plantations a modifié les données et constitué ainsi un moyen de se constituer un capital productif. En cas de besoin, ces plantations peuvent être confiées en métayage à des tiers. Enfin, en transmettant un héritage productif à ses enfants, le chef de famille s'assure qu'ils pourront subvenir à ses besoins lorsqu'il sera vieux*. Les plantations d'hévéa deviennent une garantie ou une "assurance-vie" transmissible à la génération suivante. Bien au-delà du capital productif qu'il constitue, Tarrowth et Colin (2016, p.4), avancent que la ruée des cadres dans l'exploitation hévéicole a une dimension socio-politique. Ils notent que *deux des composantes de la dimension socio-politique de l'enclassement des transactions à Fresco/Grand-Lahou et Toumodi, deux sites où les cadres sont actifs en matière d'acquisitions foncières, sont l'aide apportée par ces cadres pour la réalisation d'investissements au profit de la communauté villageoise, et leur appui à cette dernière dans ses rapports avec l'extérieur*. A titre illustratif, ils avancent que *dans l'un des villages, quatre grands cadres ayant acquis de la terre ont répondu favorablement après avoir été sollicités par les autorités villageoises pour contribuer à la construction d'un établissement primaire et d'une cantine scolaire. Dans un autre village, un avocat ayant acquis de la terre est devenu le conseiller juridique, à titre gracieux, du village ; il a par ailleurs contribué (après l'acquisition) aux frais de reprofilage d'une piste*. Les résultats de Ouédraogo (2002, p. 22), dans les provinces du Ziro et de la Sissili au Burkina-Faso montrent, de diverses manières, les effets et impacts des nouveaux acteurs dans la promotion des activités agro-sylvo-pastorales sur les exploitations agricoles familiales et les conditions de vie des femmes. D'abord il relève l'emploi d'une main d'œuvre abondante et à bon marché que constituent les femmes, jeunes et hommes sous forme contractuelle. Ces prestations fournies aux nouveaux acteurs constituent à ce titre une opportunité pour améliorer leur capacité financière, entreprendre des activités non agricoles, s'offrir des revenus monétaires leur permettant de faire face à certains besoins sociaux. Ensuite, il souligne que l'appui des nouveaux acteurs à l'amélioration de certaines conditions telles que l'accessibilité à l'eau potable et à l'enseignement, a des effets très positifs sur la santé et l'éducation des enfants. De même, l'acquisition de charrettes et de charrues participe à la réduction de la pénibilité des travaux familiaux des femmes. Enfin, il estime que l'amélioration des capacités financières des femmes regroupées en coopérative,

entraînera sans nul doute une meilleure structuration de leurs organisations et les rendra plus dynamiques et plus agressives.

## V. CONCLUSION

Les planteurs citadins qui se sont investis dans la culture de l'hévéa enregistrent aujourd'hui les plus grandes superficies d'hévéa exploitées et partant, les plus grandes productions de caoutchouc dans la sous-préfecture d'Abouéd-Mandeké. Avec le même prix d'achat du latex au kilogramme, ils comptabilisent dans la majorité les revenus les plus élevés. L'exploitation du caoutchouc leur est donc bénéfique. Elle est aussi avantageuse, souvent de par la conjoncture présente de ces derniers, aux exploitants villageois. Grâce aux gains tirés de cette culture, ces villageois ont amélioré leur niveau de vie sociale et économique en dépit de la "mévente" du caoutchouc depuis quelques années.

Reste qu'aujourd'hui, les planteurs villageois sont confrontés à des problèmes qui pour la plupart proviennent de la baisse du prix au kilogramme.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1]. **AKMEL, M. S.** 2015. Enjeux socio-économiques de l'hévéaculture et risque d'insécurité alimentaire en pays Odjukru dans la région de Dabou (Côte d'Ivoire)», *Tropicultura*, Vol 36, n° 2 ; pp 425-434
- [2]. **BRISSON, G., RICHARDSON, M. & GAGNE, D.** 2010. Relation entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines : Synthèse ; Institut National de Santé Publique du Québec : Politique publique et santé
- [3]. **BRINDOUMI, A. K. J.** 2015. Les facteurs du développement de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire de 1994 à 2012 ; *European Scientific Journal*, vol.11, n°17 ; pp 202-2019.
- [4]. **CHALEARD, J-L.** 1984. Occupation du sol et dynamique spatiale des grandes plantations modernes dans le département d'Agboville (Côte d'Ivoire). In : Blanc-Pamard, BONNEMAISON JOËL, BOUTRAIS JEAN, Lassailly-Jacob, LERICOLLAIS ANDRE. *Le développement rural en question : paysages, espaces ruraux, systèmes agraires : Maghreb-Afrique noire-Mélanésie*. Paris : ORSTOM, pp 323-352.
- [5]. **CHAMBON, B., ESCHBACH, J.M., PLAZA, C. & GOBINA, S.** 2003. Diagnostic du secteur hévéicole villageois : modélisation de quelques exploitations agricoles de la province Sud-Ouest du Cameroun
- [6]. **COULIBALY, S. Y., N'TCHUVI, T. Y-C. & GNAMBA, G. N. A.** 2020. L'incursion des citadins dans le développement de l'hévéa en Côte d'Ivoire : cas des hévéiculteurs de la Sous-Préfecture d'Abouéd-Mandeké dans le département d'Agboville ; *Annales de l'Université de Bangui, série A, Vol 2, n°13*, pp 60-80.
- [7]. **LEVANG, P. & GOUYON, A.** 1999. De la retouche à la rupture. L'introduction de l'hévéa dans les systèmes de riziculture sur brûlis à Sumatra. In : L'innovation en agriculture : Questions de méthodes et terrains d'observation. Chauveau Jean-Pierre, Cormier-Salem Marie-Christine, Mollard Éric. Paris : IRD, pp 287-301.
- [8]. **MICHELS, T.** 2015. Adapter la conduite des plantations d'hévéa à la diversité des exploitations villageoises (Etude de cas au Cameroun) ; Thèse unique, Institut National Agronomique (INA), Paris-Grignon.
- [9]. **RECENSEMENT NATIONAL DE L'AGRICULTURE.** 2001. Région de l'Agneby. Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, Direction des statistiques, de la documentation et de l'informatique de Cote d'Ivoire
- [10]. **RUF, F.** 2012. L'adoption de l'hévéa en Côte d'Ivoire. Prix, mimétisme, changement écologique et social, In *Économie rurale*, 330-331 ; pp 103-124.
- [11]. **TARROUTH, H. G. & COLIN, J-P.** 2016. Les acquisitions de terres rurales par les « cadres » en Côte d'Ivoire : premiers enseignements ; In *Cah. Agric ; Vol 25, N°1, 6p*
- [12]. **OUEDRAOGO, M.** 2002. Les nouveaux acteurs et la promotion des activités agro-sylvo-pastorales dans le sud du Burkina Faso : faux départ ou inexpérience ? ; IIED

Sidiki Youssouf COULIBALY, et. al. "Impact socio-économique de la contribution des citadins au développement de l'hévéaculture dans la sous-préfecture d'Abouéd-Mandeké – département d'Agboville." *International Journal of Humanities and Social Science Invention (IJHSSI)*, vol. 10(02), 2021, pp 41-53. Journal DOI- 10.35629/7722